



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

AVIS PUBLIC

PROJETS DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 332-19, 333-19, 576-2, 577-12 MODIFIANT LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA GESTION DE LA DENSITÉ

Assemblée publique de consultation

CONVOCATION DE TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 6 mars 2019, le conseil municipal a adopté les 1^{ers} projets de règlements suivants :

332-19 intitulé **«Règlement de concordance numéro 332-19, modifiant le règlement de zonage numéro 278 de la Paroisse de L'Épiphanie afin de modifier les dispositions relatives à la gestion de la densité»**

Le projet de règlement numéro 332-19 a comme objet :

1. Le présent règlement a pour objet de modifier les dispositions relatives à la gestion de la densité pour les projets de développement et de redéveloppement afin de se conformer au règlement 146-9 de la MRC de L'Assomption.

333-19 intitulé **«Règlement de concordance numéro 333-19, modifiant le plan d'urbanisme de la Paroisse de L'Épiphanie numéro 277 afin de modifier les dispositions relatives à la gestion de la densité»**

Le projet de règlement numéro 333-19 a comme objet :

1. Le présent règlement a pour objet de modifier les dispositions relatives à la gestion de la densité pour les projets de développement et de redéveloppement afin de se conformer au règlement 146-9 de la MRC de L'Assomption.

576-2 intitulé **«Règlement de concordance numéro 576-2, modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de L'Épiphanie numéro 576 afin de modifier les dispositions relatives à la gestion de la densité»**

Le projet de règlement numéro 576-2 a comme objet :

1. Le présent règlement a pour objet de modifier les dispositions relatives à la gestion de la densité pour les projets de développement et de redéveloppement afin de se conformer au règlement 146-9 de la MRC de L'Assomption.

577-12 intitulé

«Règlement de concordance numéro 577-12, modifiant le règlement de zonage de la Ville de L'Épiphanie numéro 577 afin de modifier les dispositions relatives à la gestion de la densité»

Le projet de règlement numéro 577-12 a comme objet :

1. Le présent règlement a pour objet de modifier les dispositions relatives à la gestion de la densité pour les projets de développement et de redéveloppement afin de se conformer au règlement 146-9 de la MRC de L'Assomption.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 3 avril 2019 à compter de 19 h, à la salle municipale de l'hôtel de ville située au 66, rue Notre-Dame à L'Épiphanie. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil expliquera les projets de règlements et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Ces projets de règlements peuvent être consultés au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville sis au 66, rue Notre-Dame à L'Épiphanie, les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 20 mars 2019.

La greffière,



Flavie Robitaille